



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission administration générale ②

Procès-verbal de la séance n°9 du 16.04.08 à 17h30 au bureau communal de St-Luc

Présents : Dominique Rion, St-Luc
Nadine Zufferey, Chandolin
Simon Crettaz, St-Jean
Martine Antonier Tschus, Secrétaire
Françoise Viaccoz, Ayer
Tarcise Genoud, Grimentz
Jeanine Walter, Vissoie

Commission élargie : Nadège Melly, Ayer
Nicole Solioz-Minder, Grimentz
Nicolas Guilhaume, St-Luc

1. Accueil et ordre du jour

Dominique Rion accueille les membres de la commission et leur souhaite la bienvenue. Le but de cette séance est de valider l'organigramme, l'échelle des salaires et les cahiers des charges des postes à mettre au concours afin que ces documents puissent être soumis à la prochaine Conférence des Présidents.

Le statut du personnel devra également être approuvé par les Présidents puis les conseillers avant d'être présenté aux employés.

2. Statut du personnel

Les points restés en rouge sont discutés une dernière fois. Un consensus des membres est trouvé pour tous les points et ce document est validé par la commission.

L'annexe concernant les frais sera élaborée, sous forme de canevas à discuter lors de la prochaine séance, par le secrétariat intercommunal.

Les directives de la SUVA en matière d'habits et équipements à fournir seront analysées et éventuellement intégrées à l'annexe.

3. Organigramme

La nouvelle version est présentée aux membres de la commission administration.

La question principale est de savoir si le secrétaire communal est responsable de l'ensemble du domaine administratif ou s'il s'appuie sur un responsable administratif. Les membres de la commission administration partagent l'avis des membres de la sous-

commission des salaires et le secrétaire communal sera donc responsable de l'organisation, de la gestion administrative et du personnel.

Les postes de responsable des finances et responsable technique sont justifiés par le fait que ces deux secteurs sont situés sur un site différent qui devra fonctionner de manière « autonome ».

A noter que les pourcentages de travail des postes principaux, à mettre au concours, ont été évalués en fonction du temps de travail global à répartir, de la mise en service de CIGES et des besoins en main d'œuvre (éviter de ne créer que des postes de responsable et manquer de personnel moins qualifié).

Il y a trois apprentis actuellement. La liberté sera laissée au futur conseil. La commission préconise de former 3 apprentis, chacun avec un an de décalage.

Les membres apportent l'une ou l'autre correction à l'organigramme. La version définitive du document sera soumise pour approbation à la Conférence des Présidents puis aux conseils.

Les cahiers des charges sont en adéquation avec l'organigramme et sont approuvés par les membres de la commission.

4. Nominations

La question de la procédure de nomination a été posée au juriste de l'Etat. Ce dernier évoque l'art. 94 al.1 LCo et l'art. 79 al.1 ch. 4 Cst cant qui précisent notamment que : « La nomination des fonctionnaires et l'engagement des employés relèvent de l'organe exécutif de la collectivité de droit public ». Les autorités en place actuellement ne pourraient donc pas nommer des responsables pour la future commune.

Un courrier a été envoyé au Conseil d'Etat pour qu'il se détermine sur la question.

5. Mises au concours

Un canevas de petites annonces a été préparé afin d'avoir une base de discussion. Les documents seront corrigés, harmonisés avec la petite annonce pour le chef technique et transmis à tous les membres pour une dernière lecture avant l'approbation par les Présidents.

6. Papier à lettre

Les apprentis sont mandatés pour réfléchir à la disposition du papier à lettre.

7. Compte-rendu de la sous-commission des salaires

Dans l'ensemble, les avis étaient concordants et l'important travail effectué par la commission administration a été reconnu.

L'échelle des salaires n'a pas subi de modification et elle peut donc être soumise pour approbation aux Présidents puis aux conseils.

8. Divers

Liste des accès : Un canevas de tableau est distribué. Une fois approuvé par la commission, il sera envoyé à chaque commune pour être complété.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus